



AVENANT N°12 à la convention de partenariat du 30 juin 2016

ENTRE

La ville de Laval, représentée par son maire agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2023.

d'une part,

ET

L'association Stade Lavallois Omnisports, représentée par son président,

d'autre part,

En application de l'article 12 de la convention en date du 30 juin 2016, la détermination de la subvention de la Ville de Laval doit chaque saison faire l'objet d'un avenant.

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Article 1er : subventions 2023.

Pour l'année 2023, une subvention de **94 500 €** est allouée à l'association Stade Lavallois Omnisports. Ce montant figure au budget 2023 de la ville de Laval.

Cette subvention se répartit comme suit :

SECTIONS	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS PROJETS		
		organisation de manifestations	aides à l'emploi	animation partenariale
Athlétisme	15 000 €	1 500 € (1)		
Basket	5 500 €			
Boxe	5 000 €	2 000 € (2)		
Football américain	1 500 €			
Hockey-sur-gazon	8 000 €			
Natation	15 000 €	1 000 € (3)		
Pétanque (loisirs)	300 €			
Tennis	5 000 €			
Ultimate frisbee	500 €	500 € (4)		
Omnisports	5 000 € (5)	3 500 € (6)	22 000 €	3 200 (7)
TOTAL	60 800 €	33 700 €		

(1) interclubs N2 (1 500 €).

(2) gala de boxe championnat du Monde IBO.

(3) meeting de la ville.

(4) organisation d'une phase de championnat de France.

(5) dont 1 500 € versés pour projet en lien avec les politiques de la ville.

(6) développement du socio sport (3 000 €) et sport adapté (500 €).

(7) montant correspondant à l'organisation de stages sur les vacances, ouverts à tous, versé à terme échu en fonction du nombre de stages réalisés.

Le Stade Lavallois Omnisports s'engage en contrepartie à utiliser la subvention allouée pour réaliser l'objectif, les projets, les actions conformes à l'objet social de l'Association et à mettre en œuvre à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : autres dispositions.

Les autres dispositions de la convention en date du 30 juin 2016 et des avenants N° 1 à 11 demeurent.

À Laval, le

**Le maire,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au maire,
Chargée de la jeunesse et des sports,**

**Le Président de l'association
Stade Lavallois Omnisports,**

Céline LOISEAU

Alain TANCREL